

***BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES***



**Edition Chronologique n°16 du 15 mai 2009**

**PARTIE PERMANENTE**  
**Marine nationale**

**Texte n°40**

**INSTRUCTION N° 0-14674-2009/DEF/DPMM/2**  
relative à la filière renseignement.

*Du 2 avril 2009*

**INSTRUCTION N° 0-14674-2009/DEF/DPMM/2 relative à la filière renseignement.**

*Du 2 avril 2009*

NOR D E F B 0 9 5 0 7 9 4 J

---

*Références :*

- a) Arrêté n° 229 du 3 novembre 2005 (BOC, 2005, p. 8275. ; BOEM 323.3.1) modifié.
- b) Instruction n° 90/DEF/DPMM/2/SG du 4 décembre 2002 (BOC, 2003, p. 186. ; BOEM 324.2.1) modifiée.
- c) Instruction n° 0-78052-2008/DEF/EMM/PRH du 5 décembre 2008 (BOC N°2 du 9 janvier 2009, texte 8. ; BOEM 113.14, 140.3.1).
- d) Instruction n° 10/DEF/DPMM/2/RA du 25 juillet 2007 (BOC N°24 du 10 octobre 2007, texte 15. ; BOEM 323.3.3) modifiée.
- e) Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 17 janvier 2008 (BOC N°07 du 22 février 2008, texte 5. ; BOEM 323.3.4).

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Quatre annexes.

*Texte abrogé :*

Instruction n° 405/DEF/DPMM/2/E du 28 février 2002 (BOC, 2002, p. 1675. ; BOEM 323.3.2).

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 323.3.2

*Référence de publication :* BOC N°16 du 15 mai 2009, texte 40.

---

## 1. GÉNÉRALITÉS.

Le personnel non officier de la marine employé à des postes dédiés au renseignement appartient à différentes spécialités ou métiers. Il constitue une filière particulière, appelée « filière renseignement ».

## 2. ACCÈS À LA FILIÈRE.

La filière renseignement est ouverte au personnel de toute spécialité de la marine titulaire du brevet d'aptitude technique (BAT) de sa spécialité.

L'accès à cette filière est possible dès l'obtention du certificat de renseignement du premier niveau (C RENSE1).

Le personnel conserve sa spécialité d'avancement d'origine.

Les autorités gestionnaires des emplois diffèrent selon les certificats. Elles sont récapitulées en annexe III. La gestion des emplois (GE RENS) est déléguée à la section marine (bureau des ressources humaines) de la direction du renseignement militaire (SDM/RESH/MARINE).

L'autorité de domaine de compétence est le commandant du centre de renseignement de la marine (CRMar).

### 3. FORMATION – QUALIFICATION.

L'organisation générale de la filière renseignement est décrite en annexe I.

Les trois niveaux d'emploi (BAT/C RENSE1 - BS/C RENSE2 (1), BM/BM RENS (2)) sont obtenus après l'acquisition d'unités de valeur (certificats et mentions) dans les différents sous-domaines liés au renseignement. Les unités de valeur principales et complémentaires sont répertoriées en annexe II. Les conditions de délivrance des différents certificats et mentions de la filière sont définies par la circulaire citée en référence.

L'état de proposition pour l'attribution du certificat renseignement figure en annexe IV (3). Il est transmis, après avis du commandant de formation, à l'autorité du domaine de compétences professionnelles « renseignement » [commandant du centre de renseignement de la marine (CRMAR) (4)] puis est adressé à la direction du personnel militaire de la marine (5/PM/2/RA) pour décision.

### 4. EMPLOI.

Les emplois sont classés en deux catégories :

- emplois « RENSEIG (5) » dans les unités dédiées au renseignement ;
- emplois « ENVRENS (6) » dans les autres.

Les postes RENSEIG sont normalement liés à la détention d'un ou plusieurs certificats suivants :

- certificat d'opérateur linguiste d'interception (langues : russe, arabe, anglais, espagnol, portugais, serbo-croate, chinois, persan) (COPLIN) ;
- certificat d'opérateur d'écoute du 1<sup>er</sup> degré (COPECOUT1) et du deuxième degré (COPECOUT2) ;
- certificat d'analyste de renseignement d'origine électromagnétique du 1<sup>er</sup> niveau (CANAROEM1) et du deuxième niveau (CANAROEM2) ;
- certificat de décodeur décrypteur du 1<sup>er</sup> niveau (CDECODEC1) et du 2<sup>e</sup> niveau (CDECODEC2) ;
- certificat technique du deuxième degré de détection et d'analyse des signaux électromagnétiques (CDASEM) ;
- certificat d'interprétation d'imagerie d'origine spatiale (CIMOSPA).

Les titulaires de ces certificats sont normalement affectés à des postes correspondant à leur certificat technique. Ils peuvent cependant être amenés à occuper des emplois de généraliste de la filière au titre de la détention du C RENSE2.

Sur leur demande et en fonction des possibilités des autorités de gestion, ils pourront être employés en cours de carrière hors de la filière à des postes correspondant à leur spécialité d'origine (aération hors filière). À l'échéance de ce type d'affectation, dont la durée maximale est fixée à quatre ans (7), ils devront impérativement :

- soit réintégrer un emploi correspondant à leurs qualifications ;
- soit quitter définitivement la filière en sollicitant l'invalidation de leur certificat de gestion et réintégrer un emploi de leur spécialité d'origine [ils sont alors remis à disposition de l'autorité gestionnaire des emplois (AGE) compétente].

Les marins titulaires d'unités de valeur principale autres que celles mentionnées dans le premier paragraphe relèvent de l'autorité gestionnaire des emplois compétente pour leur spécialité ou leur certificat de gestion (cf. annexe III).

## 5. ENTRÉE EN VIGUEUR - ABROGATION.

La présente instruction entrera en vigueur à la date de sa parution au *Bulletin officiel des armées*.

L'instruction n° 405/DEF/DPMM/2/E du 28 février 2002 relative à la filière « renseignement » est abrogée.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,  
directeur du personnel militaire de la marine,*

Benoit CHOMEL DE JARNIEU.

---

(1) Brevet supérieur/certificat de renseignement de 2e niveau.

(2) Brevet de maîtrise/brevet de maîtrise de renseignement.

(3) Les dossiers de demande d'attribution du CRENSE2 seront accompagnés d'un formulaire de reconnaissance à une formation spécialisée par laquelle le candidat s'engage à effectuer 4 années de services effectifs au titre de la qualification requise. La demande d'avis au service local de psychologie appliquée (requis pour le CRENSE2) doit être obligatoirement initiée avant de rechercher l'appréciation du commandant de formation.

(4) Les demandes sont à adresser à Monsieur le capitaine de frégate - commandant le centre de documentation maritime - BP 46 - 29240 BREST CEDEX 9.

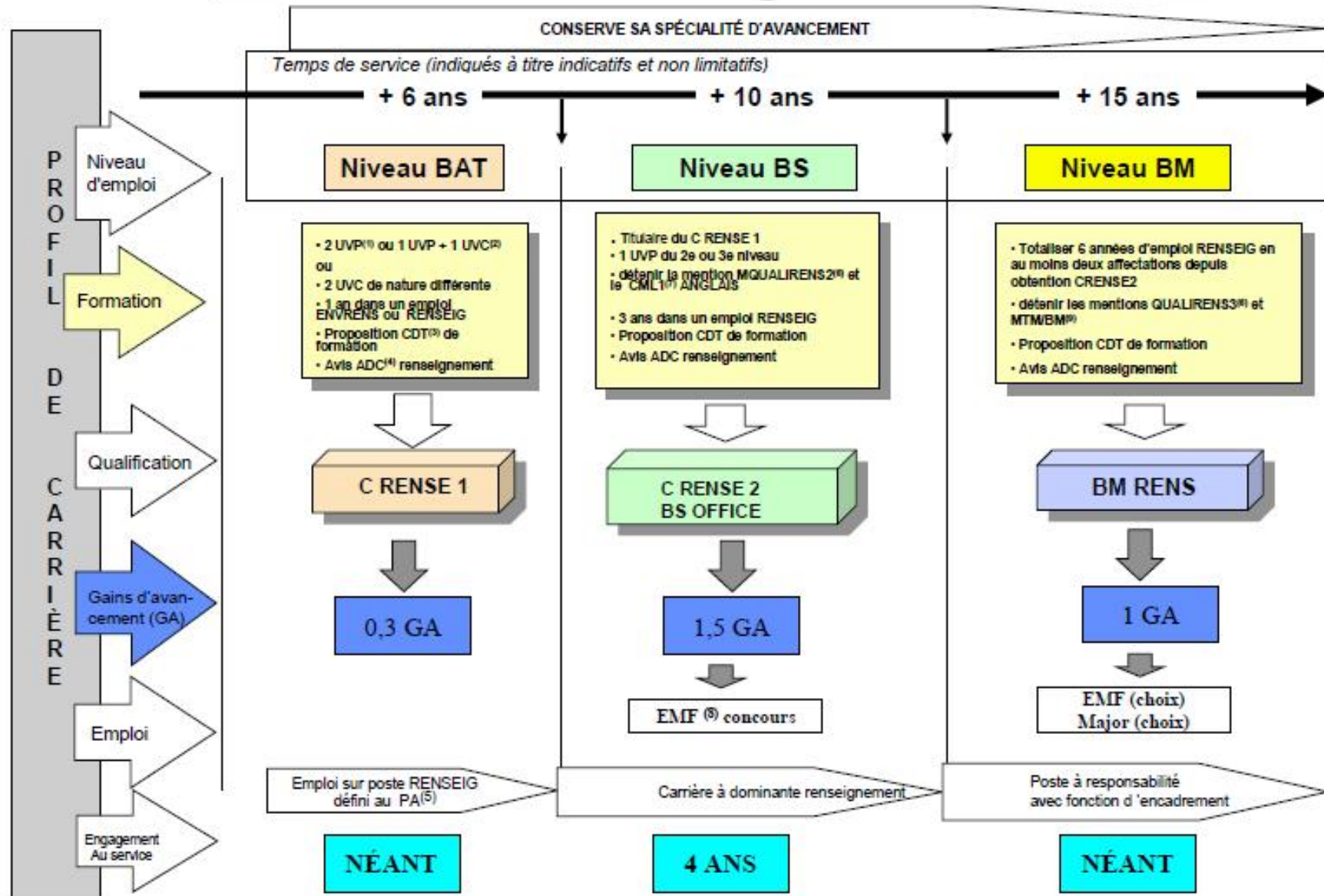
(5) Renseignement.

(6) Environnement, renseignement.

(7) Hors placement en situation de non activité.

ANNEXE I.

# Filière renseignement



- 
- (1) Unité de valeur principale.
  - (2) Unité de valeur complémentaire.
  - (3) Commandant.
  - (4) Autorité de domaine de compétences.
  - (5) Plan d'armement.
  - (6) Mention de qualification de renseignement de 2e ou de 3e niveau.
  - (7) Certificat militaire de langue de 1er degré.
  - (8) École militaire de la flotte.
  - (9) Méthodes de travail et de manegement / brevet de maîtrise.



ANNEXE II.

1. LES UNITÉS DE VALEUR PRINCIPALE DE LA FILIÈRE RENSEIGNEMENT.

SOUS-DOMAINES.	UNITÉ DE VALEUR DE 1er NIVEAU.	UNITÉ DE VALEUR DU 2e NIVEAU.	UNITÉ DE VALEUR DU 3e NIVEAU.
Langues.		Certificat d'opérateur linguiste d'interception (C OPLIN).  Certificat militaire de langue du 3e degré [CML3 langues ou certificat militaire de langue écrit (CMLE3) et parlé (P3) langues rares].	
Signaux électro-magnétiques radar.		Certificat d'analyste en guerre électronique (CANELINT.1).	Certificat supérieur d'analyste branche guerre électronique (C SUP ANAGE).
Signaux électro-magnétiques radio.	Certificat d'opérateur d'écoute (C OPECOUT1).	Certificat d'opérateur d'écoute (C OPECOUT2).	
	Certificat de décodeur-décrypteur (C DECODEC1).	Certificat de décodeur-décrypteur (C DECODEC2).	
	Certificat d'analyste ROEM (CANAROEM1)	Certificat d'analyste ROEM (C ANAROEM2).	
	Certificat d'analyste technique ROEM sur ATL2 (C ANATECH1 ATL2).	Certificat d'analyste ROEM technique sur ATL2 (C ANATECH2 ATL2).	
		Certificat technique de détection d'analyste des signaux électromagnétiques (C DASEM).	
Imagerie.		Certificat d'interprétation d'imagerie d'origine spatiale (C IMOSPA).	
Renseignement d'origine humaine.	Certificat technique de recherche humaine théâtre extérieur (C DLRINTEX).	Certificat de renseignement d'origine humaine marine (C RHM2).	
Formation en renseignement.		Certificat d'assistant d'exploitation et de recherche humaine (C ASSIST).	

## 2. LES UNITÉS DE VALEUR COMPLÉMENTAIRE DE LA FILIÈRE RENSEIGNEMENT.

SOUS-DOMAINES.	UNITÉ DE VALEUR DE 1er NIVEAU.	UNITÉ DE VALEUR DU 2e NIVEAU.	UNITÉ DE VALEUR DU 3e NIVEAU.
Langues.	Certificat militaire de langue du 1er degré (CML1 ou CMLE1 et P1 langues rares).  Mention dialectal (M DIALECT).	Certificat militaire de langue du 2e degré (CML2 ou CMLE2 et P2 langues rares).	
Renseignement d'origine humaine.	Mention renseignement d'origine humaine marine (M RHM1).		
Signaux électro-magnétiques radio.	Mention de recherche technique en DAT (M RECHDAT).		
Formation en renseignement.	Mention de qualification renseignement court (M QUALIRENS1).	Mention de formation commune au renseignement (M QUALIRENS2).  Mention de secrétaire d'attaché de défense ou naval (M SECRAD).	Mention de qualification au renseignement (M QUALIRENS3).
Identification.	Mention d'identification marine (M IDENTIF1).	Mention d'identification interarmées (M IDENTIF2).	
Sources ouvertes.	Mention d'exploitant sources ouvertes sur Internet du premier degré (M SOINT1).	Mention d'exploitant sources ouvertes sur internet du deuxième degré (M SOINT2).	
OTAN (1).	Mention MCCIS advanced Operator (Id 271) (M NATOMCCISADVOP) (2).  Mention opérateur LOCE (M LOCE) (3).  Mention opérateur Basic Intelligence Systems Core Training (M BISCT) (4).	Mention MCCIS RMP Manager (Id 272) (M NATOMCCISRMPMA) (5).	

(1) Organisation du traité de l'Atlantique nord.

(2) Mention opérateur avancé des systèmes maritimes de commande, contrôle et d'information.

(3) Mention opérateur de système de liaison de données opérationnelles européennes.

(4) Opérateur de système d'entraînement de renseignement de base.

(5) Mention manager des systèmes maritimes de commande, contrôle et d'information d'établissement de la situation tactique de surface.

ANNEXE III.

**AUTORITÉS GESTIONNAIRES DES EMPLOIS COMPÉTENTES AU REGARD DE CHACUNE DES UNITÉS DE VALEUR PRINCIPALES DE LA FILIÈRE RENSEIGNEMENT DÉTENUES.**

SOUS-DOMAINES.	UNITÉ DE VALEUR PRINCIPALE DE LA FILIÈRE RENSEIGNEMENT.	AUTORITE GESTIONNAIRE DES EMPLOIS (AGE).	GESTIONNAIRE DES EMPLOIS (GE).
Langues.	Certificat d'opérateur linguiste d'interception.	DPMM (1)	GE RENS
	Certificat militaire de langue du 3e degré.	AGE de proximité	
Signaux électro-magnétiques radar.	Certificat d'analyste en guerre électronique (CANELINT.1).	AGE de proximité	
	Certificat supérieur d'analyste branche guerre électronique.	ALAVIA	
Signaux électro-magnétiques radio.	Certificats d'opérateur d'écoute 1er et 2e degré.	DPMM	GE RENS
	Certificats de décodeur-décrypteur 1er et 2e niveau.	DPMM	GE RENS
	Certificats d'analyste ROEM 1er et 2e niveau.	DPMM	GE RENS
	Certificat technique de détection d'analyste des signaux électromagnétiques.	DPMM	GE RENS
	Certificats d'analyste technique ROEM sur ATL2.	ALAVIA (2)	
Imagerie.	Certificat d'interprétation d'imagerie d'origine spatiale.	DPMM	GE RENS
Renseignement d'origine humaine.	Certificat technique de recherche humaine théâtre extérieur.	ALFUSCO (3)	
	Certificat de renseignement d'origine humaine marine.		

(1) Direction du personnel militaire de la marine.

(2) Amiral commandant la force de l'aéronautique navale.

(3) Amiral commandant la force maritime des fusiliers marins et des commandos.

ANNEXE IV

À (lieu), le

MARINE NATIONALE  
(Attache formation) :

ÉTAT DE PROPOSITION POUR L'ATTRIBUTION DU CERTIFICAT  
RENSEIGNEMENT DU NIVEAU.  
à compter du 1<sup>er</sup>

**RÉFÉRENCES** : a) Circulaire n° 1/DEF/DPMM/2/RA du 17 janvier 2008 ;  
b) instruction n° 0-14674-2009 /DEF/DPMM/2 du 2 avril 2009.

**Nom, prénoms** : \_\_\_\_\_ **Grade spécialité** :

**Matricule** : \_\_\_\_\_ **Affectation** :

CERTIFICAT RENSEIGNEMENT DATE D'OBTENTION.	UNITÉS DE VALEUR PRINCIPALES DÉTENUES DATES D'OBTENTION.	UNITÉS DE VALEUR COMPLÉMENTAIRES DÉTENUES DATES D'OBTENTION.	TEMPS TOTAL DE SERVICE.
			<b>TEMPS DE SERVICE EN EMPLOI « ENVRENS »</b>
			<b>TEMPS DE SERVICE EN EMPLOI « RENSEIG »</b>

sous réserve que les emplois tenus par l'intéressé soient répertoriés au catalogue des emplois « renseignement » définis par l'état-major de la marine

**Proposition du commandant de formation :**

**Avec appréciation (1) :** AJOURNÉE – DÉFAVORABLE – PASSABLE – BONNE – SUPÉRIEURE  
À (lieu), le  
Attache de signature

**Avis de l'autorité du domaine de compétences professionnelles « renseignement » :**

**Avec appréciation (1) :** AJOURNÉE – DÉFAVORABLE – PASSABLE – BONNE – SUPÉRIEURE  
À Brest, le  
Attache de signature

(1) Rayer les mentions inutiles.